

# **LA VILLE DE LAROQUE D'OLMES**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du mardi 18 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Présents :

Mesdames : Naceira AMOURI, Agnès DEJEAN, Claudine BARBIER, Denise SVALDI, Marie-Christine RIVIERE, Michèle PUJOL, Pierrette GUTIEREZ

Et Messieurs : Patrick LAFFONT, Jean-Luc MARTY, Patrick ALIAGA, Alain CHAUBET, Claude DES, Roland PUJOL, Jean-Philippe MARTY, Mattéo RINALDI

Secrétaire de séance : Mme Michèle PUJOL

Absents : Cécilia CARDOSO, Nicole FABRE, Herminio MACHADO, Jean-Michel VIVANCOS

Procurations :

Mme Pilar RAGUES à Mme Agnès DEJEAN

Mme Marie-Claude TOUSTOU à Mme Pierrette GUTIEREZ

M. Benoît DANJOU à M. Claude DES

M. Rémi ROLDAN à M. Patrick LAFFONT

M. le maire ouvre la séance à 18h00. Il demande à tout le conseil municipal l'autorisation d'attendre deux conseillères municipales, qui sont en retard, pour commencer la séance. Les membres du Conseil sont d'accord.

Dans l'attente M. le Maire informe que M. DULOT Dominique ayant démissionné du Conseil municipal et après avoir essuyé 2 refus des personnes suivantes de la liste électorale, c'est M. Benoît DANJOU qui sera conseiller municipal.

**Objet : Plan de financement de la consolidation du porche de l'Église**

***Restauration du porche de l'Église du saint Sacrement***

**Vu** le financement et la réalisation d'une étude relative à l'état de la pierre du portail de l'église paroissiale, réalisés par le laboratoire LERM-SETEC;

**Vu** l'urgence de la mise en place d'un traitement pour la conservation du portail ;

Monsieur le Maire expose que l'Église du Saint Sacrement fait l'objet depuis plusieurs années de travaux de restauration importants, financés par de nombreuses subventions publiques et privées.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il apparaît nécessaire, au vu des conclusions alarmistes du laboratoire « SETEC » qui a analysé l'état du porche sud de l'Église du Saint Sacrement, de procéder rapidement à sa réfection pour sa conservation.

Aussi, le Maire propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement des travaux d'urgence du porche</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Estimation travaux	18 900	DRAC (20%)	3 629
		Autofinancement et Fondation du Patrimoine (80%)	15 271
<b>TOTAL HT</b>	<b>18 900</b>		<b>18 900</b>

Monsieur le Maire précise que les subventions de la DRAC, et de la Fondation du Patrimoine telles que détaillées ci-dessus ont été attribuées à la Commune pour la réalisation des travaux de restauration du porche.

Il convient par ailleurs d'engager les travaux le plus vite possible pour la conservation de l'ensemble des sculptures qui fait craindre leurs disparitions si des mesures ne sont pas prises dans un délai très court.

Monsieur le Maire précise qu'un rapport, consultable en Mairie, a été remis au maître d'ouvrage qui l'a transmis à l'Architecte des Bâtiments de France et au Conservateur Régional.

**Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
A la majorité des suffrages exprimés 19 voix POUR,**

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet effet ;

➤ **Objet : Mise à jour des commissions**

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à mettre à jour les commissions extra-municipales suivantes, pour remplacer notamment certains élus démissionnaires :

Monsieur le Maire est Président de toutes les commissions.

TRAVAUX ET URBANISME

**Responsable :** DES Claude

**Membres :**  
ALIAGA Patrick  
ARIAS Carlos  
BAUZOU Jean François  
CHAUBET Alain  
FRANCIONI Nadine  
HENNECART Jean-Luc  
ISPA Lucienne  
RESSEGUIER Marcel  
RIVIERE Marie-Christine  
VIVANCOS Jean-Michel

ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE ET EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

**Responsable :** CHAUBET Alain

**Membres :** DEDIEU Virginie  
FRANCIONI Nadine  
GUTIEREZ Pierrette  
HENNECART Jean-Luc  
ISPA Lucienne  
LAHLOUH Morad  
RESSEGUIER Marcel  
RIVIERE Marie-Christine  
SARTRE Josette  
TOUSTOU Marie-Claude

CULTURE, ANIMATION, JEUNESSE ET SPORTS

**Responsable :** PUJOL Michèle

**Membres :** BENALI Nourredine  
DURAND Jessica  
FONTANEAU Franck  
GUTIEREZ Pierrette  
HUREL Magali  
LACHOQUE Isabelle  
MARTY Jean-Luc  
RAGUES Pilar  
RIVIERE Marie-Christine  
SABATIER Christian  
TOUSTOU Marie-Claude

SCOLAIRE

**Responsable :** DES Claude

**Membres :** BENALI Nourredine  
BONNAMIC Isabelle  
CARDOSO Cécilia  
CLANET Denise  
ISPA Lucienne  
MARTY Jean-Luc  
MARTY Jean-Philippe  
SANTUS Valérie

**Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
A la majorité des suffrages exprimés 19 voix POUR,**

- **VALIDE** la mise à jour des commissions extra-municipales telles qu'exposées ci-dessus.

➤ **Objet : Souscription d'un emprunt de 200 000 €**  
**Souscription auprès de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées - Investissements**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt d'un montant de 200 000€ afin de financer la première phase de réhabilitation de centre historique de la ville, c'est-à-dire la place de la Cabanette.

Après avoir consulté et mis en concurrence plusieurs organismes bancaires, il s'avère que la Caisse d'Épargne propose l'offre de financement la plus intéressante, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Emprunt de 200 000 €
- Prêt à taux fixe : 1,99 %
- durée du prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Amortissement : progressif
- Frais de dossier : 400€

Après avoir pris connaissance de la proposition de financement et des conditions générales du prêt proposé par la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées,

**Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**A la majorité absolue des suffrages exprimés 15 voix POUR,**  
**3 voix CONTRE : Mme Denise SVALDI, M. Mattéo RINALDI et M. Jean-Philippe MARTY**  
**Et 1 ABSTENTION : Mme Marie-Christine RIVIERE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

➤ **Objet : Souscription d'un prêt relais**  
**Prêt relais pour travaux d'investissement**

**Vu** le budget primitif voté le 06 avril 2018

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'importance des investissements pour le développement du centre historique de la ville ;

**Vu** le décalage de paiement des subventions et du reversement de la TVA ;

Monsieur le Maire informe son conseil que les travaux de réhabilitation du centre historique de Laroque d'Olmes et notamment celui de la place de la cabanette, vont commencer d'ici la fin de l'année. En attendant le versement des subventions accordées ainsi que le remboursement de la TVA, il est nécessaire de contracter le prêt relais suivant :

- Montant : 86 500 € environ selon les options retenues en CAO;
- Durée : 2 ans à compter de la date de versement des fonds ;
- Taux : fixe de 0,90% l'an ;
- Modalités de remboursement : paiement annuel ;
- Frais de dossier : 150 € payables à la date de prise d'effet du contrat ;

**Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**  
**A la majorité absolue des suffrages exprimés 15 voix POUR,**  
**3 voix CONTRE : Mme Denise SVALDI, M. Mattéo RINALDI et M. Jean-Philippe MARTY**  
**Et 1 ABSTENTION : Mme Marie-Christine RIVIERE**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat de prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

➤ **Objet : Subvention exceptionnelle à la MJC**  
**Attribution d'une avance exceptionnelle de subvention à la MJC**

Il est proposé d'accorder une avance de subvention de 1 500€ à la MJC au titre de l'année 2019. Cette demande de versement est justifiée par le retard des versements des sommes d'argent dues par la CAF, qui pénalise durement le bon fonctionnement de la structure. Cette avance sera ensuite déduite de la subvention annuelle versée à cette association.

**Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
A la majorité des membres présents 19 voix POUR,**

- **DECIDE** l'attribution d'une avance de subvention d'un montant de 1 500€ pour la MJC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette avance de subvention

➤ **Objet : Exonération de la taxe foncière en faveur de logements ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie**  
**Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989**

Cette délibération sera reportée à un prochain conseil municipal afin d'avoir plus de précisions et ne pas commettre d'impair.

➤ **Objet : Aménagement routier : modification du sens de la circulation rue La Pérouse (sens unique)**

Suite à l'élévation des risques de circulation dans le débouché de la rue La Pérouse sur la D625 et après consultation de la population riveraine qui s'est exprimée à 70 % avec une majorité favorable, il est proposé à l'assemblée de mettre la rue La Pérouse en sens unique, dans le sens avenue du 8 Mai 1945 (RD 625) vers la rue Salvador Allende.

**Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
A la majorité absolue des suffrages exprimés 19 voix POUR,**

- **DECIDE** de règlementer le sens de circulation rue La Pérouse.
- **D'INSTAURER** un sens unique de l'avenue du 8 Mai 1945 (RD 625) vers la rue Salvador Allende.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour se rapprocher des services compétents pour la mise en œuvre du sens unique.

➤ **Objet : Création d'une tarification pour des photocopies couleurs**

Par délibération du Conseil municipal en date du 06 juin 2012, il a été voté le tarif de 0.40 € pour une photocopie de format A4 et de 0.50 € pour le format A3, noir et blanc ou couleur.

Considérant l'augmentation du prix d'achat des cartouches couleurs alimentant le photocopieur et les demandes plus nombreuses de particuliers sollicitant des copies en couleur, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'instauration d'un tarif des photocopies suivant la qualité d'impression, noir et blanc ou couleur

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants, applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

Photocopie	Noir et blanc	Couleur
A4	0.25 €	0.30 €
A3	0.40 €	0.50 €

**Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
A la majorité absolue des suffrages exprimés 19 voix POUR,**

- **DECIDE** d'instaurer un tarif pour les photocopies couleurs A4 /A3 ;
- **APPROUVE** l'application des tarifs tels que définis ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

➤ **Objet : Questions diverses**

M. MARTY souhaite avoir des précisions sur 3 points :

1. L'école Élisée Maury
2. La piscine
3. La cuisine centrale

Quant à M. Le Maire, il a décidé de revenir sur la moralisation de la vie politique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h22.

Le Maire  
Patrick LAFFONT

